

COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE

BILAN SOCIAL 2006

CEA VALRHO
MARCOULE-PIERRELATTE

TABLES DES MATIERES

I - EMPLOI.....	6
11 - EFFECTIFS.....	6
111 - Effectif total au 31.12.....	6
112 - Effectif permanent au 31/12 (salariés Convention de Travail, hors congés sans solde et M à D remboursés 100 %).....	7
113 - Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée au 31.12.....	7
114 - Effectif mensuel de l'année considérée.....	7
115 - Répartition par sexe de l'effectif au 31.12.....	8
116 - Répartition par âge de l'effectif au 31.12.....	9
117 - Répartition de l'effectif au 31.12 selon l'ancienneté.....	10
118 - Répartition de l'effectif au 31.12 selon la nationalité.....	11
119 - Répartition de l'effectif total au 31.12 selon une structure de qualification détaillée.....	11
12 - TRAVAILLEURS EXTERIEURS.....	12
121 - Nombre de stagiaires.....	12
122 - Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires.....	12
123 - Durée moyenne des contrats de travail temporaire.....	12
13 - EMBAUCHE.....	12
131 - Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée.....	12
132 - Nombre d'embauches par contrat à durée déterminée.....	13
133 - Nombre d'embauches de travailleurs saisonniers : ne concerne pas le CEA.....	13
134 - Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans.....	13
134 bis – Mutations en provenance d'un autre établissement.....	13
14 - DEPARTS.....	14
15 - CHOMAGE.....	15
151 - Nombre de salariés mis au chômage partiel pendant l'année considérée.....	15
152 - Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée.....	15
16 - HANDICAPES.....	15
161 - Nombre de handicapés au 31 décembre de l'année considérée :.....	15
162 - Nombre de handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'établissement, employés au 31 décembre de l'année considérée :.....	15
17 - ABSENTEISME.....	16
 II - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES.....	 17
21 – MONTANT DES REMUNERATIONS.....	17
211 bis – Rémunération mensuelle moyenne.....	17
212 bis – Part des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration des salaires.....	17
213 – Grille des rémunérations : cette grille est à la disposition des membres du Comité d'Etablissement.....	17
22 – HIERARCHIE DES REMUNERATIONS.....	18
221 bis - Rapport entre la moyenne des rémunérations des Annexes 1 y compris Cadres Supérieurs et Dirigeants (ou équivalents) et la moyenne des rémunérations des Ouvriers (ou équivalents).....	18

23 – MODE DE CALCUL DES REMUNERATIONS	18
231 – Pourcentage des Ouvriers dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement.....	18
232 – Pourcentage des Ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché	18
24 – CHARGES ACCESSOIRES	18
241 – Avantages sociaux dans l'Etablissement.....	18
242 – Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel.....	18
III - CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE.....	19
31 – ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET.....	19
311 – Taux de fréquence des accidents du travail.....	19
312 – Taux de gravité des accidents du travail.....	19
313 - Nbre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'Etablissement au cours de l'année considérée.....	19
314 - Nbre d'accidents mortels.....	19
315 – Nbre d'accidents de trajets ayant entraîné un arrêt de travail.....	20
316 - Nbre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou des prestations de service dans l'Etablissement.....	20
317 - Cotisation Sécurité Sociale (accidents du travail).....	20
32 – REPARTITION DES ACCIDENTS AVEC ARRET PAR ELEMENTS MATERIELS	20
321 – Nbre d'accidents liés à l'existence des risques graves - Codes 32 à 40.....	20
322 - Nbre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation - Code 02.....	20
323 - Nbre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus) - Codes 09 à 30.....	20
324 - Nbre d'accidents de circulation, manutention et stockage - Codes 01, 03, 04, 06, 07, 08.....	20
325 - Nbre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel - Code 05.....	20
326 - Autres cas.....	20
33 – MALADIES PROFESSIONNELLES	20
331 – Nbre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année considérée.....	20
332 - Nbre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractères professionnelles et caractérisation de celles-ci.....	20
333 - Nbre et déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles.....	20
34 – COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE	21
341 – Nbre de réunions du CHS.....	21
35 – DEPENSES EN MATIERE DE SECURITE	21
351 – Effectif formé à la sécurité dans l'année.....	21
352 – Evaluation budgétaire du programme de sécurité présenté par l'Etablissement.....	21
353 – Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente.....	21
IV - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	22
41 – DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL.....	22
411 – Horaire hebdomadaire moyen affiché.....	22
412 - Nbre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur.....	22
413 - Nbre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés.....	22
414 - Nbre de salariés occupés à temps partiel.....	22
415 - Nbre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année considérée de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs.....	22
416 - Nbre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur).....	22

417 - Nbre de jours fériés payés (y compris la "Fête Locale")	22
42 – ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL	23
421 - Effectif travaillant en équipes	23
422 - Personnel en continu et semi-continu de plus de 50 ans.....	23
423 - Personnel utilisé à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne contenue dans le Décret du 10.05.1976 : cet indicateur ne concerne pas le CEA où ce type de tâches n'existe pas	23
43 – CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL	23
431 – Nbre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à + 85 dbs à leur poste de travail.....	23
432 - Réaliser une carte de son par atelier	23
433 - Nbre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le Décret du 01.05.1976	23
434 - Nbre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures	23
43 BIS – NBRE D'IRRADIATIONS ET CONTAMINATIONS EGALES OU SUPERIEURES A LA DOSE MAXIMALE ADMISSIBLE	23
43 TER - REPARTITION DES AGENTS SELON LES CATEGORIES DEFINIES PAR LE DECRET N° 86-1103 MODIFIE DU 02.10.1986	23
44 – TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL	24
441 – Expérience de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu	24
45 – DEPENSES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	24
451 – Evaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail dans l'Etablissement	24
452 – Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente	24
46 – MEDECINE DU TRAVAIL	25
461 – Nombre d'examens cliniques	25
462 - Nombre d'examens complémentaires	25
463 - Temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et l'intervention en milieu de travail.....	25
47 – TRAVAILLEURS INAPTES.....	25
471 – Nombre de salariés inaptes définitivement à leur emploi déclarés par les médecins du travail.....	25
472 – Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	25
V - FORMATION.....	26
51 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (511 à 515)	26
511 – Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue	26
512 - Montant consacré à la formation continue	26
513 - Nombre de stagiaires	26
514 - Nombre d'heures de stage	26
515 - Décomposition par type de stages.....	26
51 BIS - REPARTITION ENTRE CHAQUE CATEGORIE DE FORMATION (en % d'heures)	27
51 TER - REPARTITION ENTRE FORMATION INTERNE ET EXTERNE (en heures de stage et %)	27
51 QUATER - STRUCTURE DES DEPENSES DE FORMATION	27
52 - CONGE FORMATION	27
521 - Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré.....	27
522 - Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré.....	27
523 - Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation.....	27
53 - APPRENTISSAGE	27
531 - Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année.....	27

VI - RELATIONS PROFESSIONNELLES	28
61 – REPRESENTANTS DU PERSONNEL.....	28
611 - Participation aux élections par collègue	28
612 - Volume global des crédits d'heures utilisées pendant l'année considérée	28
613 - Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année considérée.....	28
614 - Date de signatures et objet des accords signés dans l'entreprise pendant l'année	28
615 - Nombre de personnels bénéficiaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale	28
62 – INFORMATION ET COMMUNICATION.....	29
621 - Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunions du personnel	29
622 - Procédure d'accueil	29
623 - Procédure d'information ascendante ou descendante en niveau	29
624 - Système d'entretiens individuels.....	29
625 - Groupes d'expression directe	29
63 – PROCEDURES	29
631 - Nombre de recours à des modes de solutions non judiciaires engagées dans l'année.....	29
632 - Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause	29
633 - Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspecteur du Travail pendant l'année considérée.....	29
VII - AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE	30
71 – ŒUVRES SOCIALES.....	30
711 - Dépenses d'Etablissement	30
712 - Versement au Comité d'Etablissement	30

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I	EVOLUTION DE LA REPARTITION DU PERSONNEL PAR SEXE ET PAR CATEGORIE	Indicateur 115
ANNEXE II	EVOLUTION DE LA REPARTITION DU PERSONNEL SUIVANT L'AGE, LE SEXE ET LA CATEGORIE.....	116
ANNEXE III	REPARTITION DES DEPARTS PAR SEXE ET PAR CATEGORIE	141
ANNEXE IV	REALISATION DU PROGRAMME DE SECURITE (SYNTHESE ET PAR INSTALLATION)	352
ANNEXE V	AMELIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL (SYNTHESE ET PAR UNITE).....	452
ANNEXE VI	ELECTIONS.....	611
ANNEXE VII	NOMBRE DE REUNIONS DE CONSEILS D'UNITE DANS L'ANNEE ET LEUR DUREE	621
ANNEXE VIII	DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'ACCUEIL	622
ANNEXE IX	PUBLICATIONS INFORMATION COMMUNICATION.....	623
ANNEXE X	SYSTEME D'ENTRETIENS ANNUELS.....	624
ANNEXE XI	LOGEMENT DU PERSONNEL ET PARTICIPATION PATRONALE AUX DEPENSES ETABLISSEMENT	711
ANNEXE XII	REPARTION DE LA POPULATION PAR AGE	116

EVOLUTIONS MAJEURES CONSTATEES EN 2006

A Marcoule la reprise par le CEA du site s'est traduite dès 2005 par la mise à disposition de 307 salariés dont 251 sont passés sous statut CEA au cours de l'année 2006.

Ces mouvements impactent fortement les indicateurs relatifs aux effectifs ainsi que ceux concernant les conditions de travail et la formation.

Majoritairement non cadre (89,6%) cette population a principalement rejoint le CEA en juillet (108 salariés) et en décembre (129)

Les unités bénéficiaires de ces arrivées sont la FLS (108), le SPR (80), les UST (17) le reste étant réparti entre la CSNSQ, le LABM, les UG, la CSAE, la CISN ainsi qu'à la DIR et à S3N.

L'autre évolution majeure constatée en 2006 est la perte du caractère d'établissement distinct pour Pierrelatte en milieu d'année, cette décision nous conduit à l'intégration des données relative à ce site dans le présent bilan social.

Cela touche également les indicateurs relatifs aux effectifs (79 salariés CDI au 31/12) ainsi que d'autres indicateurs sociaux. Nous préciserons l'importance de cet impact dans les indicateurs relatifs aux effectifs.

EVOLUTIONS LIEES AU CONTENU DES INDICATEURS

Pas d'évolution majeure sur le contenu des indicateurs hormis la prise en compte de certains types de nouveaux contrats dans les indicateurs 111 et 113 (contrats de professionnalisation, contrats de CCD d'usage "europe"). Ces contrats n'étant pas utilisés dans notre établissement.

1 - EMPLOI

11 - EFFECTIFS

111 - Effectif total au 31.12

		CS	Annexes 1	Annexes 2	Autres Personnels (2)	TOTAL
2004	Effectif géré (1)	10	498	682	81	1271
2005	Effectif géré (1)	12	518	677	82	1289
2006	Effectif géré (1)	12	589	938	111	1650
Pour 2006 part du total relative à PIE		0	33	49	5	87

(1) Depuis 2004 cet indicateur ne prend plus en compte les retraites anticipées et les stagiaires universitaires

(2) Cf. Indicateur 113

112 - Effectif permanent (salariés Convention de Travail, non compris ASPR) au 31.12 (1)

2004				2005				2006			
CS	Annexes 1	Annexes 2	TOTAL	CS	Annexes 1	Annexes 2	TOTAL	CS	Annexes 1	Annexes 2	TOTAL
10	490	653	1153	12	516	662	1190	12	582	921	1515
Pour 2006 part du total relative à PIE								0	31	48	79

113 - Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée au 31.12

	CDD	CFR	Post Doc Etr et CTE	Divers	Total
2004	2	12	1	66	81
2005	3	20	2	57	82
2006	8	28	1	74	111
dont PIE	0	1	0	4	5

DETAIL DES DIVERS 2006		
9 CTC1		41 Apprentis
1 CTCR		8 Post D Français
10 DRT	1 CES, 2 Vac, 2 Pharm	
1 CTCR	1 DRT	2 Apprentis

114 - Effectif mensuel de l'année considérée (2)

	CS	Annexes 1	Annexes 2	Autres personnels	TOTAL
2004	11	493	685	71	1260
2005	13	507	679	82	1281
2006	12	557	787	93	1449
dont PIE	0	32	52	5	89

(1) Salariés Convention de Travail, non compris retraites anticipées, en Garantie Invalidité Décès, en congés sans solde, détachés, M à D remboursés 100%.

(2) moyenne de l'indicateur 111.

115 - Répartition par sexe de l'effectif au 31.12 (1)

Salariés Convention de Travail, non compris ASPR et auxiliaires temporaires (2)

	2004				2005				2006			
	CS	A 1	A 2	TOTAL	CS	A 1	A 2	TOTAL	CS	A 1	A 2	TOTAL
Hommes	10	377	448	835	11	391	448	850	11	444	666	1121
Femmes	0	113	205	318	1	125	214	340	1	138	255	394
TOTAL	10	490	653	1153	12	516	662	1190	12	582	921	1515
(1) Effectif de l'indicateur 112.							dont PIE	Hommes	0	29	39	68
(2) Voir annexe I.							dont PIE	Femmes	0	2	9	11

116 - Répartition par âge de l'effectif au 31.12 (1) (2)

		2004				2005				2006				2006	
		CS	A1	A2	TOTAL	CS	A1	A2	TOTAL	CS	A1	A2	TOTAL	A1	A2
- 26 ans	H	0	0	2	2	0	2	2	4	0	2	8	10	0	0
	F	0	0	3	3	0	0	5	5	0	0	3	3	0	0
26/30 ans	H	0	6	29	35	0	8	19	27	0	12	22	34	0	1
	F	0	7	14	21	0	11	10	21	0	13	15	28	1	0
31/35 ans	H	0	51	56	107	0	44	47	91	0	42	68	110	3	2
	F	0	28	28	56	0	26	28	54	0	20	27	47	0	1
36/40 ans	H	0	86	60	146	0	77	65	142	0	84	97	181	4	3
	F	0	32	37	69	0	33	35	68	0	41	33	74	0	1
41/45 ans	H	0	71	106	177	1	72	91	164	0	80	115	195	9	3
	F	0	25	63	88	0	31	56	87	0	30	71	101	1	2
46/50 ans	H	2	86	125	213	1	92	136	229	2	109	219	330	10	15
	F	0	13	29	42	1	15	45	61	1	20	61	82	0	1
51/55 ans	H	5	56	58	119	7	71	75	153	2	81	125	208	2	13
	F	0	5	21	26	0	6	25	31	0	11	34	45	0	3
56/60 ans	H	2	18	12	32	2	20	13	35	7	30	12	49	1	2
	F	0	3	9	12	0	3	10	13	0	3	11	14	0	1
61/65 ans	H	1	3	0	4	0	5	0	5	0	4	0	4	0	0
	F	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total H		10	377	448	835	11	391	448	850	11	444	666	1121	29	39
total F		0	113	205	318	1	125	214	340	1	138	255	394	2	9
TOTAL		10	490	653	1153	12	516	662	1190	12	582	921	1515	31	48

(1) Effectif de l'indicateur 112.

(2) Voir annexes II et XII.

117 - Répartition de l'effectif au 31.12 selon l'ancienneté

Effectif de l'indicateur 112

		2004				2005				2006			
		CS	A1	A2	TOTAL	CS	A1	A2	TOTAL	CS	A1	A2	TOTAL
0 à 1	H	0	6	2	8	0	5	1	6	0	28	200	228
	F	0	2	1	3	0	5	6	11	0	11	37	48
1 à 3	H	0	33	44	77	0	23	16	39	0	16	6	22
	F	0	21	44	65	0	10	18	28	0	9	14	23
4 à 6	H	0	43	79	122	0	44	86	130	0	43	66	109
	F	0	19	30	49	0	31	45	76	0	27	42	69
7 à 9	H	0	59	47	106	0	51	44	95	0	63	74	137
	F	0	16	30	46	0	17	29	46	0	21	36	57
10 à 12	H	0	25	11	36	0	48	31	79	0	51	36	87
	F	0	12	3	15	0	16	20	36	0	22	25	47
13 à 15	H	0	42	25	67	0	35	16	51	0	36	13	49
	F	0	13	10	23	0	13	7	20	0	12	5	17
16 à 18	H	0	15	8	23	0	22	13	35	0	35	20	55
	F	0	5	3	8	0	8	2	10	0	11	6	17
19 à 21	H	0	22	21	43	1	14	10	25	1	14	7	22
	F	0	9	6	15	0	4	4	8	0	0	6	6
> à 21	H	10	132	211	353	10	149	231	390	10	158	244	412
	F	0	16	78	94	1	21	83	105	1	25	84	110
TOTAUX		10	490	653	1153	12	516	662	1190	12	582	921	1515

2006		
dont PIE		
A1	A2	TOTAL
0		0
0		0
0		0
1		1
2	2	4
0		0
5	7	12
0	1	1
4		4
0	1	1
6	1	7
0		0
5	1	6
0	2	2
0		0
0	28	28
7	5	12
1		1
31	48	79

118 - Répartition de l'effectif au 31.12 selon la nationalité

Effectif de l'indicateur 111, tous les personnels CT sont de nationalité française (inchangé pour les 3 dernières

119 - Répartition de l'effectif au 31.12 selon une structure de qualification détaillée

Effectif de l'indicateur 112

QUALIFICATION	2004			2005			2006			Dont PIE 2006 TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Cadres Supérieurs	10	0	10	11	1	12	11	1	12	0
Annexes 1	377	113	490	391	125	516	444	138	582	31
Techniciens	432	94	526	432	100	532	538	121	659	41
Gestionnaires	14	44	58	14	44	58	19	54	73	3
Secrétaires	0	65	65	0	68	68	0	76	76	4
Sécurité (type FLS)	0	0	0	0	0	0	104	0	104	0
Autres filières Annexes II filières B1 B3 B4 B5 B6 B7	2	2	4	2	2	4	5	4	9	0
TOTAL	835	318	1153	850	340	1190	1121	394	1515	79

Autres filières Annexes II

Médical et social, magasins, suivi de travaux, conducteurs de véhicules .

12 - TRAVAILLEURS EXTERIEURS

121 - Nombre de stagiaires

Présence supérieure à 1 semaine

	2004		2005		2006		Dont PIE 2006
	H	F	H	F	H	F	
Stagiaires universitaires	55	33	84	46	93	62	17
Stagiaires universitaires non rémunérés	8	8	10	7	7	4	1
Thésards CFR	9	6	12	8	17	17	4
Post-doc et autresThésards (CTCI, CTCR)	16	13	9	7	13	14	2
Diplôme de Recherche Technologique	3	0	4	2	9	2	1
Contrats de qualification	8	13	1	1	1	1	0
Contrats d'apprentissage	16	11	12	15	24	31	2
CES et CEC	1	2	0	2	0	2	0
Contrat Emploi Jeune	0	2	0	2	0	2	0
TOTAL	116	88	132	90	164	135	27

122 - Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires

2004	2005	2006
60.5	71.39	83.59

2006
Dont PIE
5.72

123 - Durée moyenne des contrats de travail temporaire (jours calendaires)

2004	2005	2006
151 jours	162 jours	153 jours

190

13 - EMBAUCHES

131 - Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée (salariés Convention de travail)

	CS		Annexes 1		Annexes 2		TOTAL		TOTAL GENERAL	Dont PIE 2006
	H	F	H	F	H	F	H	F		
2004	0	0	7	2	2	5	9	7	16	0
2005	0	0	6	5	2	7	8	12	20	
2006	0	0	28	11	202	37	230	48	278	

132 - Nombre d'embauches par contrat à durée déterminée

Y compris salariés Hors Convention de Travail : Thésards CFR et CTCL, Post-doc, Contrat qualification et apprentissage, CES, DRT

2004	2005	2006	Dont PIE 2006
37	42	57	3

Détail pour 2006
CDD 5, Contrats de Thèse 15, Post DOC 5, DRT 3 Apprentis 29

133 - Nombre d'embauches de travailleurs saisonniers : ne concerne pas le CEA

134 - Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans (ref indicateur 131)

	Annexes 1		Annexes 2		TOTAL par sexe		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	GENERAL
2004	0	0	2	1	2	1	3
2005	2	0	0	2	2	2	4
2006	1	1	7	3	8	4	12

134 bis - Mutations en provenance d'un autre établissement

	CS	Annexes 1	Annexes 2	TOTAL
2004*	1	51	48	100
2005	2	24	9	35
2006	1	8	12	21

Dont PIE 2006
1 A1 et 1 A2

* le nombre important de mutations en 2004 s'explique par le redéploiement de SILVA qui s'est accompagné d'un transfert de personnel de Pierrelatte vers Marcoule.

14 - DEPARTS

Voir Annexe III

	2004				2005				2006				2006
	CS	A1	A2	TOTAL	CS	A1	A2	TOTAL	CS	A1	A2	TOTAL	dont PIE
141 - Total des départs	2	32	35	69	2	33	47	82	1	40	57	98	
142 - Nombre de démissions	1	1	1	3	0	0	1	1	0	1	0	1	
143 - Nbre de licenciements pour cause économique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
144 - Nombre de licenciements pour autres causes	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	2	
145 - Nombre de fins de contrats à durée déterminée (1)	0	18	10	28	0	15	22	37	0	18	21	39	
146 - Départ au cours de la période d'essai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
147 - Mutations dans un autre établissement (2)	1	7	5	13	0	10	4	14	1	9	4	14	
148 - Retraite à 65 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- IG 119	0	2	4	6	0	2	5	7	0	2	21	23	1
- Cessation anticipée d'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
- Retraite à 60 ans (accord 88)	0	3	1	4	2	2	9	13	0	5	5	10	1
149 - Décès	0	0	1	1	0	1	1	2	0	2	0	2	
Autres - Filiales - GID - Congés parentaux (3)	0	1	12	13	0	3	5	8	0	3	3	6	1

(1) Concerne les thésards, Post Doc, DRT, Contrats d'Apprentissage et de Qualification, CES

(2) hors mouvements Pierrelatte en 2006

(3) 3 MAD , 2 congés sans solde (A2) et 1 GID (PIE)

15 - CHOMAGE

151 - Nombre de salariés mis au chômage partiel pendant l'année considérée

	CS + Annexes 1	Annexes 2 Techniciens	Annexes 2 Non techniciens	Salariés hors CT	TOTAL
2004	0	0	0	0	0
2005	0	0	0	0	0
2006	0	0	0	0	0

152 - Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée

	2004	2005	2006
Indemnisées	0	0	0
Non indemnisées	0	0	0

16 - HANDICAPES

Salariés employés au 31 décembre de l'année considérée (y compris les salariés MAD du CEA)

	2004	2005	2006
161 - Nombre de handicapés :	36	50	62
162 - Nombre de handicapés suite à accidents du travail (1)	9	11	16
Nombre d'handicapés nécessaires pour remplir l'obligation légale		92	100

(1) Accidents du travail intervenus ou non au CEA.

Part de PIE en 2006: 7 indicateur 161 et 3 indicateur 162

17 - ABSENTEISME

Base : effectif Moyen indicateur 114
 Base : 250,5 jours travaillés/an pour 2006

520	679	1199	569	787	1356
130260	170089.5	300350	142535	197144	339678
A1	A2	Total	A1	A2	Total

	2004				2005			2006			par PIE 2006
	CS + A1	A2 Tech	A2 Non Techn.	TOTAL	CS + A1	A2	TOTAL	CS + A1	A2	TOTAL	
171 - Journées d'absence sur journées travaillées	0.82%	2.70%	5.09%	2.18%	1.40%	3.36%	2.51%	1.89%	3.72%	2.95%	
172 - Journées d'absence pour maladie TOTAL	900	3 076	1 747	5 723	1 672	5 169	6 841	2 470	6 714	9 184	503
- de moins de 3 mois	900	2241	1153	4 294	1175	3583	4 758	1563	4179	5 742	
- de plus de 3 mois	0	835	594	1 429	497	1586	2 083	907	2535	3 442	
173 - Répartition de la maladie selon la durée TOTAL	900	3 076	1 747	5 723	1 672	5 169	6 841	2 470	6 714	9 184	503
- maladie classique	900	2327	1435	4 662	1116	3607	4 723	1699	4638	6 337	
- maladie longue durée	0	749	312	1 061	556	1562	2 118	771	2076	2 847	
174 - Journées d'absence pour accidents de travail et de trajet	40	487	1	528	18	299	317	71	319	390	37
175 - Journées d'absence maternité/paternité	1137	572	417	2 126	1052	828	1 880	934	684	1 618	33
176 - Journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux)	239	377	63	679	407	390	797	329	502	831	75
177 - Journées d'absence pour autres causes (1)	94	112	37	243	137	251	388	147	295	442	13
TOTAUX (SOMME 173 à 177)	2 410	4 624	2 265	9 299	3 286	6 937	10 223	3 951	8 514	12 465	661

Depuis la nouvelle grille A2 il n'est pas aisé de séparer les techniciens et non techniciens, la séparation n'est plus faite depuis 2005

(1) congés enfants malades

II - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

21 - MONTANT DES REMUNERATIONS

211 bis - Rémunération mensuelle moyenne (euros)

Il s'agit du salaire fiscal (brut imposable + indemnités journalières de Sécurité Sociale)

QUALIFICATION*	2004			2005			2006		
	HOMMES	FEMMES	MOYENNE	HOMMES	FEMMES	MOYENNE	HOMMES	FEMMES	MOYENNE
Cadres Supérieurs	7 919		7 919	8 018		8 018	8 164		
Annexes 1	4 678	4 171	4 558	4 808	4 353	4 700	4 866	4 315	4 737
Techniciens	2 881	2 572	2 827	2 990	2 719	2 940	3 038	2 749	2 986
Gestionnaires	2 372	2 285	2 307	2 512	2 354	2 396	2 567	2 457	2 483
Secrétaires		2 532	2 523		2 554	2 554		2 590	2 590
Sécurité							3 401		3 401
Autres filières Annexes 2	2 688	2 177	2 518	2 791	2 311	2 631	2 862	2 516	2 689

(1). Nouvelle définition de la filière technicien dans la grille de classification mise en place en 2004.

(2). En 2004 la filière secrétaire est sortie de la rubrique "administratifs", cette dernière correspond à la filière gestion dans la nouvelle grille

(3). Filières médicale et sociale, suivi de travaux, conducteurs de véhicules

212 bis - Part des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration des salaires

2004	2005	2006
5,11%	5,49%	4,89%

213 - Grille des rémunérations : cette grille est à la disposition des membres du Comité d'Etablissement (CT)

22 - HIERARCHIE DES REMUNERATIONS

221 bis - Rapport entre la moyenne des rémunérations des Annexes 1 y compris Cadres Supérieurs et Dirigeants (ou équivalents) et la moyenne des rémunérations des Ouvriers (ou équivalents)

	2004	2005	2006
$\frac{\text{CS + Annexes 1}}{\text{Annexes 2 Non Techn.}}$	1.68	1.68	1.64

23 - MODE DE CALCUL DES REMUNERATIONS

231 - Pourcentage des Ouvriers dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement

Ne concerne pas le CEA, les catégories prévues en 231 n'existant pas au Commissariat

232 - Pourcentage des Ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché

Ne concerne pas le CEA, les catégories prévues en 231 n'existant pas au Commissariat

24 - CHARGES ACCESSOIRES

241 - Avantages sociaux dans l'Etablissement

Ces éléments sont précisés dans la Convention de Travail qui est à la disposition des membres du COMET

242 - Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel (euros)

	2004	2005	2006
Entreprises de travail temporaire (HT)	3 127 192	3 474 013	4 188 731

III - CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

(1) Effectif de l'indicateur 114

12	557	787	93	1449
----	-----	-----	----	------

31 - ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET

	2004					2005					2006				
	CS + A1	A2 Techn	A2 Non Techn.	Autres person.	TOTAL	CS	A1	A2	Autres person.	TOTAL (2)	CS	A1	A2	Autres person.	TOTAL (2)
311 - Taux de fréquence des accidents du travail (1)															
Nbre d'accidents avec arrêt	0	1	5	0	6	0	3	5	0	8	0	1	7	0	8
Nbre d'heures travaillées (2)	17 556	786 828	1 093 260	113 316	2 010 960	20 748	809 172	1 083 684	130 872	2 044 476	19 152	888 972	1 256 052	148 428	2 312 604
<u>Accidents avec arrêts x 10⁶</u> Heures travaillées	0.000	1.271	4.573	0.000	2.984	0.000	3.707	4.614	0.000	3.913	0.000	1.125	5.573	0.000	3.459
312 - Taux de gravité des accidents du travail (1)															
Nbre de journées perdues	0	12	405	0	417	0	11	553	0	564	0	3	324	0	327
Nbre d'heures travaillées (2)	17 556	786 828	1 093 260	113 316	2 010 960	20 748	809 172	1 083 684	130 872	2 044 476	19 152	888 972	1 256 052	148 428	2 312 604
<u>Journées perdues x 10³</u> Heures travaillées	0.000	0.015	0.370	0.000	0.207	0.000	0.000	0.000	0.000	0.276	0.000	0.000	0.000	0.000	0.141
313 - Nbre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'Etablissement au cours de l'année considérée	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	2	0	3
314 - Nbre d'accidents mortels															
de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
de trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) il peut y avoir un léger écart entre le bilan sécurité (taux de fréquence et taux de gravité) et le bilan social celui-ci semble résulter du périmètre des effectifs pris en compte dans autres personnels

Pour Pierrelatte en 2006: 1 accident avec 39 jours d'arrêt
Ces chiffres sont inclus dans les indicateurs 311 et 312

(2) Heures de travail par an pour 2005 : 1596

31 - ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET (SUITE)

	2004	2005	2006
315 - Nbre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	4	2	1
316 - Nbre d'accidents avec arrêt de travail dont est victime le personnel temporaire ou de prestations de service dans l'Etablissement (intérimaire)	1	3	1
317 - Cotisation Sécurité Sociale (accidents du travail)			
- Taux (au 1er janvier de l'année)*	1.12%	1.05%	1.13%
- Montant (euros)*	567 692	555 290	651 995

32 - REPARTITION DES ACCIDENTS AVEC ARRET

	2004	2005	2006
321 - Nbre d'accidents liés à l'existence de risques graves - Codes 32 à 40	1	0	0
322 - Nbre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation - Code 02	0	0	2
323 - Nbre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus) - Codes 09 à 30	0	1	5 (dont 1 PIE)
324 - Nbre d'accidents de circulation, manutention et stockage - Codes 01, 03, 04, 06, 07, 08	5	4	0
325 - Nbre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel - Code 05	0	2	0
326 - Autres cas	0	1	1

33 - MALADIES PROFESSIONNELLES

	2004	2005	2006
331 - Nbre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année considérée	2 (1)	1 (2)	7 (3)
332 - Nbre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci	0	0	0
333 - Nbre et déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	30 tableaux	30 tableaux	34 tableaux

(1) Deux demandes formulées par le même salarié**(2) Demande acceptée hors tableaux****(3) 6 demandes pour Marcoule (4 T30 et 2 T6) 1 pour Brennilis**

34 - COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

	2004	2005	2006	Dont PIE EN 2006
341 - Nbre de réunions du CHSCT	13	11	22	8
Dont réunions plénières programmées	6	5	10	4
Dont visites d'installations programmées	5	3	9	4
Dont réunions ou visites non programmées (1)	2	3	3	0

(1) y compris séminaires

35 - DEPENSES EN MATIERE DE SECURITE

351 - Effectif formé à la sécurité dans l'année

2004			2005			2006		
CS + Annexes 1	Annexes 2	TOTAL	CS + Annexes 1	Annexes 2	TOTAL	CS + Annexes 1	Annexes 2	TOTAL
392	588	980	333	634	967	630	1167	1797

352 - Evaluation budgétaire du programme de sécurité présenté par l'Etablissement (1) Hors Pierrelatte

2004	2005	2006 *	2007
3 470 600	2 935 000	1 138 600	4 798 000

* Données relatives aux contrats globaux non prises en compte

(1) Voir Annexe IV

353 - Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente (Marcoule)

2004	2005*	2006*
113%	70,5%	100%

IV - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

41 - DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

	2004	2005	2006
411 - Horaire hebdomadaire moyen affiché	35	35	35
412 - Nbre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur			
- par le système légal (Article L 212 et suivants du Code du Travail) (RCL)	33	37	31
- par le système conventionnel (récupération en repos d'heures supplémentaires) (RHS)	172	188	321
413 - Nbre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés	0	0	0
414 - Nbre de salariés occupés à temps partiel (au 31/12)			
- entre 19 et 30 heures (1)	6	3	6
- autres formes de temps partiel (2)	104	111	120
415 - Nbre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année considérée de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs	TOTALITE	TOTALITE	TOTALITE
416 - Nbre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur)			
- pour les salariés travaillant en 3/8			
. nbre de jours	35.53	35.36	36.66
. nbre de salariés	84	75	95
- pour les salariés travaillant en service continu ou effectuant les travaux pénibles			
. nbre de jours	32.55	32.5	32.57
. nbre de salariés	349+84	354+75	398+95
- pour l'ensemble des autres salariés de l'Etablissement	26 + 2	26 + 2	0
417 - Nbre de jours fériés payés (y compris la "Fête Locale")	12	11 (3)	11

(1) Hors salariés à temps partiel thérapeutique

(2) L'ensemble du personnel travaillant à 4/5 ou à temps partiel scolaire (14 fin 2006) est placé dans cette rubrique

(3) Non comptabilisés pour 2005 les jours conventionnels assimilés à des jours fériés lorsque Noël et le jour de l'an tombent un dimanche.

42 - ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL	2004	2005	2006
421 - Effectif travaillant en équipes (hors campagnes)*			
- équipes fixes (FLS)	0	0	93
- équipes alternantes 3 x 8	84	75	95
- équipes en 2 x 8	38	55	58
422 - Personnel en continu et semi-continu de plus de 50 ans (avec FLS et hors 2x8)	17	15	49

* le personnel en hn est régulièrement appelé, dans certaines unités, à participer à des campagnes en poste 2X8 ou 3x8
c'est en particulier le cas à DCP SMP (22 salariés) à G1 pour DRCP (8 à 10 salariés) et à ATALANTE (une dizaine de salariés du SEAA)

423 - Personnel utilisé à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne contenue dans le Décret du 10.05.1976 : cet indicateur ne concerne pas le CEA où ce type de tâches n'existe pas

43 - CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL	2004	2005	2006
431 - Nbre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à + 85 dbs à leur poste de travail (2)	20	19	0
432 - Réaliser une carte de son par atelier	0	3	0 (3)
433 - Nbre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le Décret du 10.05.1976	0	0	0
434 - Nbre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures (1)	non comptabilisé	non comptabilisé	non comptabilisé
43 bis - Nbre d'irradiations et contaminations égales ou supérieures à la dose maximale admissible	0	0	0
43 ter - Répartition des agents selon les catégories définies par le Décret n°86 - 1103 du 02/10/1986 et le décret 2003-296 du 31 mars 2003			
- Catégorie A : travailleurs directement affectés aux travaux sous rayonnements	505	534	521
- Catégorie B : travailleurs non directement affectés aux travaux sous rayonnements	399	394	559
- Travailleurs non exposés	391	405	507

Dont PIE
16
75
18

(1) Prélèvement, analyses des eaux, prélèvements en continu CO₂, chlore, bioxyde de chlore

(2) Il s'agit du nombre de personnes susceptibles d'être exposées à + de 85 Dbs

La mise en application du décret 2006-892 du 19/07/2006 sur le bruit est actuellement en cours d'instruction

(3) 20 mesures sonores ont été réalisées

44 - TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

441 - Expérience de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu

Aucune transformation depuis la mise en place temporaire d'un horaire optimisé à ISAI et l'essai d'un nouveau cycle 2X8 campagne au DCP SMP

45 - DEPENSES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

451 - Evaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail dans l'Etablissement (Voir Annexe 5)

2004	2005	2006	2007
5 592 630	7 758 600	6 709 000	11 535 000**

hors Pierrelatte

452 - Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente (Marcoule)

2004	2005	2006
100,4%	87,28%	103%

* Ces données font actuellement l'objet d'un examen en liaison avec le CHSCT

** Dont 6 200 000 euros pour la construction du nouveau bâtiment bureaux

46 - MEDECINE DU TRAVAIL *

	2004			2005			2006		
	Travailleurs en continu et semi-continu	Autres travailleurs à soumis surveillance médicale	Autres	Travailleurs en continu et semi-continu	Autres travailleurs à soumis surveillance médicale	Autres	Travailleurs en continu et semi-continu	Autres travailleurs à soumis surveillance médicale	Autres
461 - Nombre d'examens cliniques	1443			1559			2051 (dont 201 à PIE)		
462 - Nombre d'examens complémentaires	9211 (part CEA)			21618			31 332 (dont 1307 pour PIE)		
463 - Temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et l'intervention en milieu de travail	environ 40% du temps			1/3 du temps			1/3 du temps		

47 - TRAVAILLEURS INAPTES

	2004		2005		2006	
	Travailleurs en continu et semi-continu	Autres	Travailleurs en continu et semi-continu	Autres	Travailleurs en continu et semi-continu	Autres
471 - Nombre de salariés déclarés inaptes définitivement à leur emploi par les médecins du travail	0		0		0	
472 - Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	1		1		1	

* le Service Médical ne fait aucune différence entre les travailleurs soumis à surveillance médicale en ce qui concerne ces indicateurs

V - FORMATION

51 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (511 à 515)

	2004			2005			2006			
511 - Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue (2)	6.80%			6.19%			6.50%			
512 - Montant consacré à la formation continue (euros)										
CIF - 0,2 %	97 012			102 455			118 837			
Formation interne (sur site)	523 854			518 838			752 429			
Formation externe	685 905			651 255			717 378			
Salaires des stagiaires	1 647 422			1 593 383			1 855 663			
Autres coûts (2)	477 609			265 597			584 557			
TOTAL	3 431 802			3 131 528			4 028 864			
	Annexes 1	Annexes 2	TOTAL	Annexes 1	Annexes 2	TOTAL	Annexes 1	Annexes 2	TOTAL	2005 autres personnels
513 - Nombre de stagiaires (1)										
Hommes	954	1 043	1 997	1 085	1 294	2 379	1 230	1 759	2 989	106
Femmes	267	460	727	301	468	769	410	613	1 023	113
514 - Nombre d'heures de stage										
Rénumérées	24 121	27 915	52 036	21 621	26 575	48 196	22 619	32 732	55 351	2597
Non rémunérées	207	264	471	137	644	781				
515 - Décomposition par type de stages en %	HEURES		COUTS	HEURES		COUTS	HEURES		COUTS	
Adaptation	14.6%		10.9%	4.7%		5.9%	18.3%		18.8%	
Promotion	24.8%		11.8%	61.0%		55.5%	7.9%		0.9%	
Prévention	0.1%		0.1%	0.1%		0.9%	4.2%		1.4%	
Entretien, perfectionnement	61.5%		77.2%	33.3%		37.7%	68.7%		77.3%	
Autres (dont bilans compétences VAE)							1.0%		1.6%	

(1) Il s'agit du nombre de participations : c'est-à-dire qu'un même salarié est compté autant de fois qu'il a participé à un stage en cours

(2) Y compris l'évaluation des frais de transport et hébergement

	2004		2005		2006	
51 bis - Répartition entre chaque catégorie de formation (en % d'heures)						
- Formation scientifique		47.8		49.1		22.1
- Formation en langues		6.4		9.3		5.8
- Formation générale (management, qualité, gestion)		20.3		14.1		30.1
- Formation sécurité sûreté radioprotection		20.5		22.1		37
- Formation informatique		5		5.4		5
51 ter - Répartition entre formations internes et externes (en heures de stage et %)						
- Formation interne	27 631	50.30%	25 293	48.00%	35 715	61.60%
- Formation externe	27 261	47,90%	27 392	52.00%	22 217	38.40%
51 quater - Structure des dépenses de formation		euros		euros		euros
- CIF 0,20 %		97 012		102 455		118 837
- Coûts des inscriptions		1 209 759		1 170 093		1 469 807
- Salaires des stagiaires		1 647 422		1 593 383		1 855 663
- Autres coûts		477 609		265 597		584 557

52 - CONGE FORMATION

	2004	2005	2006
521 - Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	0	0	1
522 - Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré	0	0	0
523 - Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation	0	0	0

Pour 2006 il s'agit d'un salarié de Pierrelatte

53 - APPRENTISSAGE

	2004	2005	2006
531 - Nombre de Contrats d'apprentissage conclus dans l'année	20	12	29

VI - RELATIONS PROFESSIONNELLES

61 - REPRESENTANTS DU PERSONNEL

611 - Participation aux élections par collège . (Voir Annexe VI)

Il n'y a pas eu d'élections en 2006

TAUX DE PARTICIPATION								
MAR	DP	Comité d'Etablissement	Comité National (1er tour)	Comité National (2e tour)	conseil d'administration CEA	CLAS	CCAS 1er tour	CCAS 2e tour
ANNEXE I								
ANNEXE II								

	Délégués syndicaux	CHSCT	COMET	Délégués du personnel
612 - Volume global des crédits d'heures utilisé pendant l'année considérée	Non comptabilisé			
613 - Nombre de réunions avec les représentants du personnel (hors visite CHSCT)	Non comptabilisé	Voir indicateur 341	10 (dont 3 à PIE)	22 (dont 11 à PIE)

614 - Date de signatures et objet des accords signés dans l'entreprise pendant l'année

05/04/2006 Accord relatif aux mesures d'accompagnement des mobilités liées à l'arrêt d'exploitation de la centrale Phénix

18/05/2006 Accord local relatif à l'emploi et à l'insertion des travailleurs handicapés au CEA VALRHO Marcoule

22/12/2006 Protocole d'accord préélectoral local relatif aux élections des représentants du personnel au Comité National, au Comité Central des Activités Sociales, au Comité d'Etablissement, au Comité Local des Activités Sociales, et des délégués du personnel du CEA VALRHO.

Pour mémoire le 28/04/2006 à été signé entre COGEMA, Les OS COGEMA et le CEA un accord portant sur les modalités d'accompagnement social des modifications de responsabilité sur le site de Marcoule.

615 - Nombre de personnels bénéficiaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale

2002 : 5 2003 : 3 2004 : 12 2005 : 16 2006 : 4

62 - INFORMATION ET COMMUNICATION

621 - Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunions du personnel

Voir Annexe VII.

622 - Procédure d'accueil

Voir Annexe VIII.

623 - Procédure d'information ascendante ou descendante en niveau

Voir Annexe IX.

624 - Système d'entretiens individuels

Voir Annexe X.

625 - Groupes d'expression directe

Non pratiqué dans l'établissement

63 - PROCEDURES

	2004	2005	2006
631 - Nombre de recours à des modes de solution non judiciaires engagés dans l'année	0	0	0
632 - Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause	0	4	1
633 - Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspecteur du Travail pendant l'année considérée	0	0	0

VII - AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

71 - ŒUVRES SOCIALES

711 - Dépenses d'Etablissement (Voir Annexe XI.)

	2004	2005	2006
Logement			
Nombre de bénéficiaires de prêts (1).	26	24	9
Nombre d'agents logés CEA (2).	0	0	0
Transport du personnel (48%)			
Participation patronale (euros) TTC	603 348	610 336	646 138
Restaurant (50,6 %)			
Participation patronale sur les dépenses totales TTC (euros) (3)	896 212	359 360	672 044

(1). 2006: 7 prêts 1%, 2 prêts directs mobilité. Les prêts "amélioration de l'habitat" passant par un organisme extérieur ne sont plus comptabilisés (19 en 2005).

(2). Le CEA ne détient plus de logements.

(3). Le chiffre 2005 correspond au compte d'exploitation VRH MAR, il ne prend en compte que 6 mois d'exploitation (sous responsabilité CEA)

le montant global des dépenses de restauration pour 2005 est estimé à 750 000 euros.

712 - Versement au Comité d'Etablissement

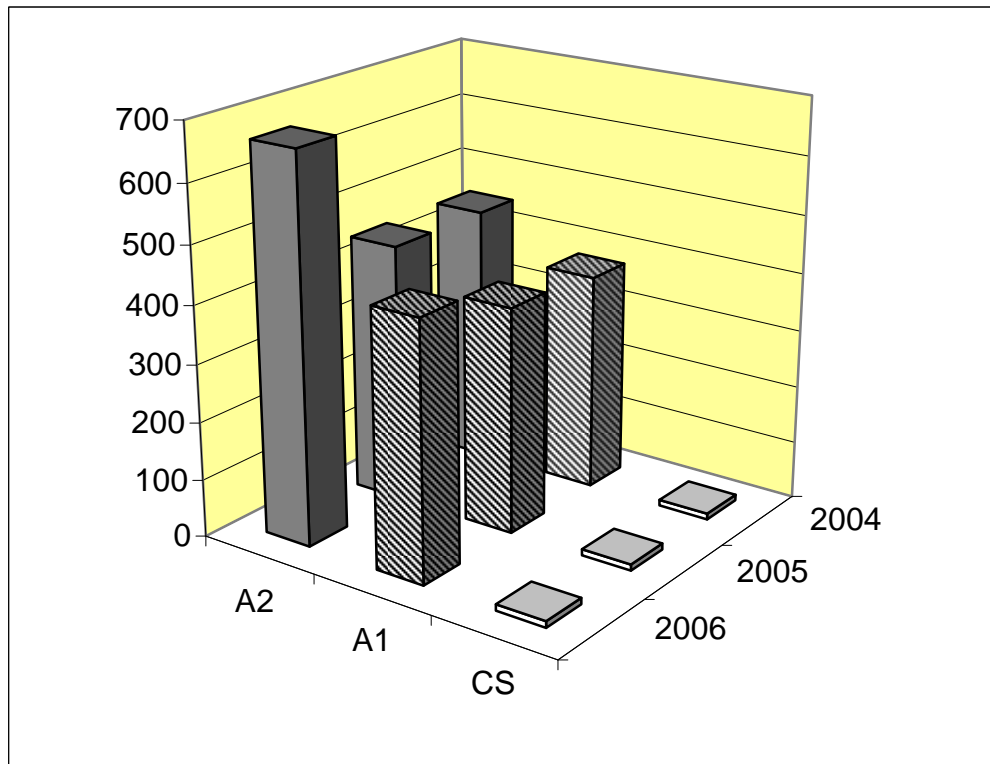
Au CEA, la dotation aux Activités Sociales est versée à l'ACAS au niveau central.

Cet indicateur est donc renseigné au niveau bilan de l'entreprise.

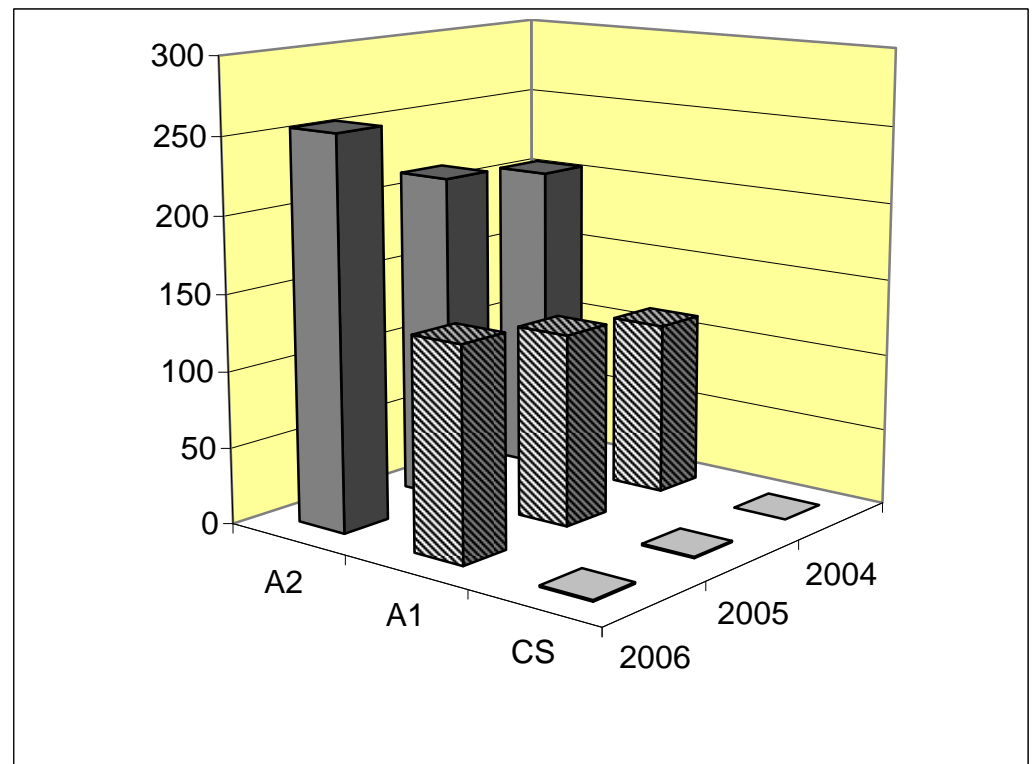
ANNEXE I

EVOLUTION DE LA REPARTITION DU PERSONNEL PAR SEXE INDICATEUR 115 BILAN SOCIAL

HOMMES



FEMMES

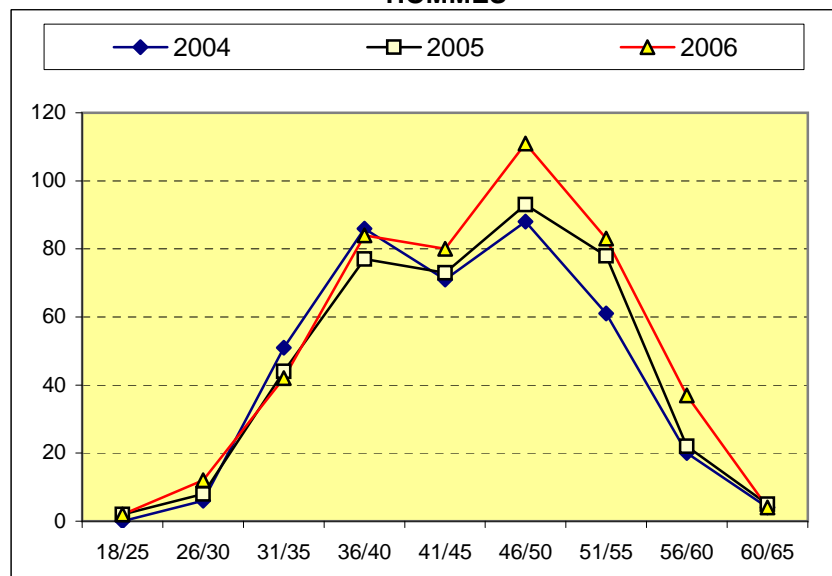


ANNEXE II

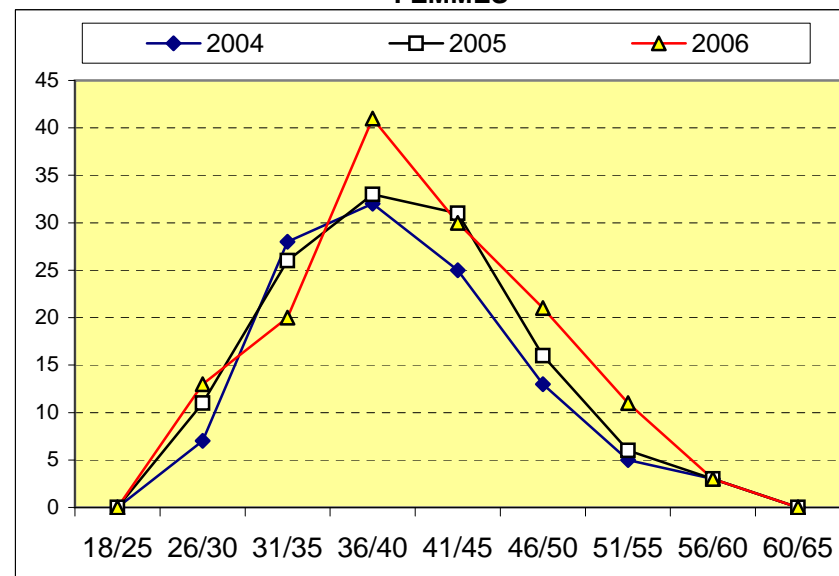
EVOLUTION DE LA REPARTITION DU PERSONNEL PAR AGE, SEXE ET CATEGORIE PROFESSIONNELLE

INDICATEUR 116 BILAN SOCIAL

HOMMES

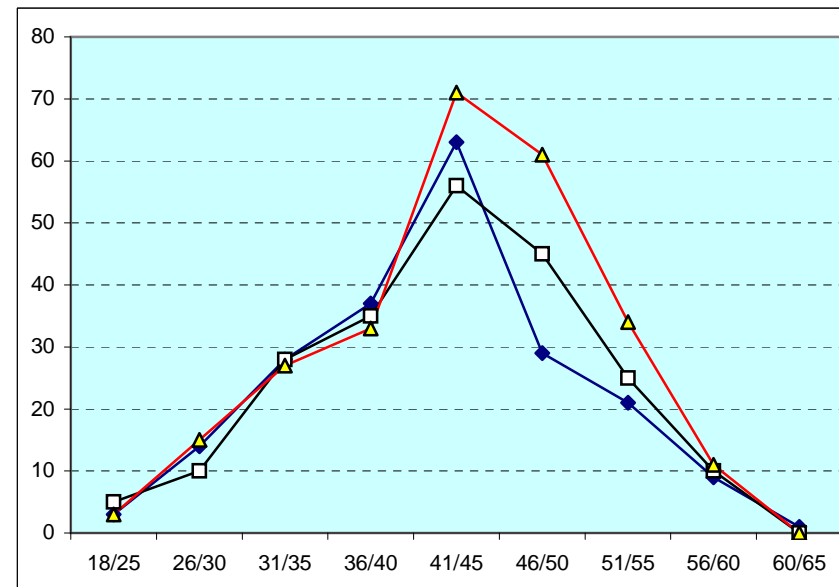
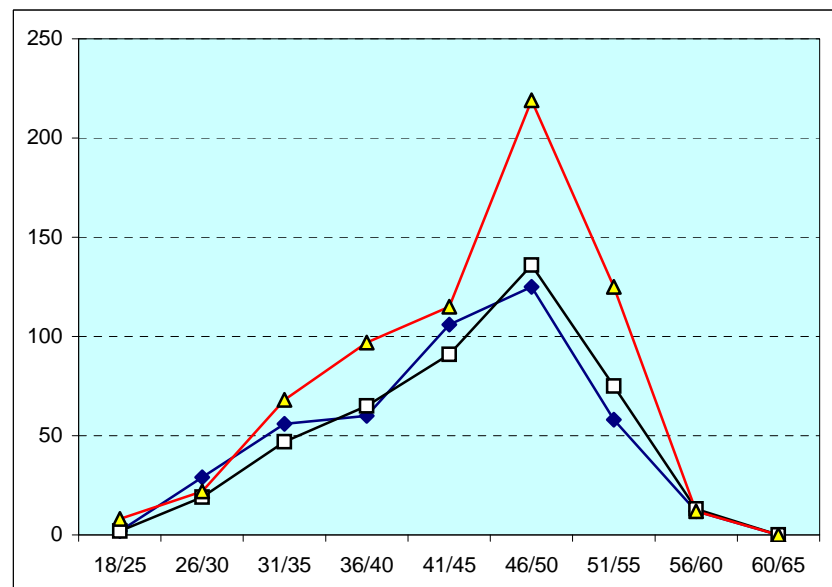


FEMMES



**CS
et
A1**

A2



ANNEXE III
REPARTITION DES DEPARTS PAR SEXE
INDICATEURS 141 A 149 - BILAN SOCIAL

	CS		A 1		A 2		TOTAUX		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H + F
141 - Total des départs	1	0	24	16	36	21	61	37	98
142 - Nombre de démissions	0	0	0	1	0	0	0	1	1
143 - Nombre de licenciements pour cause économique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
144 - Nombre de licenciements pour autres causes	0	0	0	0	1	1	1	1	2
145 - Fins de contrat à durée déterminée (1)	0	0	9	9	10	11	19	20	39
146 - Départs au cours de la période d'essai	0	0	0	0	0	0	0	0	0
147 - Mutations dans un autre établissement	1	0	5	4	2	2	8	6	14
148 - Retraite à 65 ans									
IG 119	0	0	2	0	20	1	22	1	23
CAA FLS	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Retraite à 60 ans (Accord 1988)	0	0	4	1	1	4	5	5	10
149 - Décès	0	0	2	0	0	0	2	0	2
Autres GID filiales	0	0	2	1	2	1	4	2	6

(1) Tous les contrats de formation en alternance sont placés dans All

ANNEXE IV

PROGRAMME DE SECURITE : SYNTHESE FINANCIERE EN EUROS

INDICATEUR 352 BILAN SOCIAL

INSTALLATIONS	UNITES	Prévision 2004	Réalisation 2004	Prévision 2005	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006	Prévision 2007
PHENIX	DCP	500 000	945 000	149 000	187 000	553 000	1 341 000	1 425 000
SG VALRHO	UST	2 560 000	2 442 700	2 500 000		250 000	2 730 000	2 750 000
ATALANTE	DRCP/SEAT	395 000	538 000	280 000	229 920	578 000	466 000	165 500
ICD	DTCD SCDV	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL
G1	DTEC STCF	1 000	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	15 000	31 000
ISAI	DDCO SISA	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	220 000	SSTL
APM	DDCO/SEID	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL
G2-G3	DDCO/GE2G	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL	SSTL
HERA	DTEC/DTCD	8 000	SSTL	SSTL	11 000		36 000	289 000
INSTN	INSTN	0	0	0	0	0	0	0
DSV	DIEP/SBTN	6 600	6 000	6000	6 600	7 600	10 400	7 800
SPR	DUSP				220 000	49 000	9 000	50 000
FLS	DUSP				114 011	37 950		
Bât médical	DUSP				220 000	220 000		
SCO	UST				1 081 000	222 000	89 400	80 500
32	DTEC SEPE	15 000	SSTL		50 000	données non communiquées	données non communiquées	données non communiquées
41	DTCD SPDE	0	SSTL	30 000	42 000	données non communiquées	données non communiquées	données non communiquées
	UST/SSTL	145 000	590 000	317 000	125 000	données non communiquées	données non communiquées	données non communiquées
TOTAL							4 818 400	4 798 800

Le détail des prévisions et des dépenses de sécurité fait l'objet d'une analyse détaillée au CHSCT

ANNEXE V

AMELIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL (SYNTHESE FINANCIERE)

INDICATEUR 452 BILAN SOCIAL

INSTALLATIONS	UNITES	Prévision 2004	Réalisation 2004	Prévision 2005	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006	Prévision 2007
PHENIX	DCP	2 861 000	3 162 000	4 200 000	3 656 000	3 807 000	3 600 000	1 370 000
SG VALRHO	UST	1 498 000	792 000	362 000	138 000	61 000	277 000	6 430 000
ATALANTE	DRCP/SEAT	343 000	163 610	325 000	415 320	575 000	110 000	116 000
G1	DTEC STCF	125 000	223 000	352 000	81 000	477 000	224 000	324 000
ICD	DTCD	288 000	390 000	285 000	404 000	350 000	636 000	700 000
APM	DDCO/SEID	240 000	667 000	702 000	247 000	947 000	952 000	699 000
G2-G3	DDCO/GE2A	88 000	88 000	117 000	114 000	65 000	34 000	640 000
ISAI	DDCO SISA	146 630	113 400	145 600	135 000	177 000	219 500	406 000
HERA	DTEC	NC	9 000	99 000	21 000		14 000	
DSV	DIEP/SBTN	3 000	6 600	6 000	5 000	33 000	62 500	68 000
SPR	DUSP			237 000	197 000	49 000	20 500	
FLS	DUSP			69 000	80 000	243 000	240 000	355 000
LABM Bât médical	DUSP			0	220 000	220 000	250 000	250 000
SCO	UST			1 059 000	1 059 000	200 000	293 000	177 000
41	DTCD SPDE LFSM			31 000	42 000	30 000	données non communiquées	données non communiquées
32	DTEC SEPE			120500	150 000	50 000	données non communiquées	données non communiquées
TOTAL	EUROS						6 932 500	11 535 000

Le détail des prévisions et des dépenses d'améliorations des conditions de travail fait l'objet d'une analyse détaillée au CHSCT
 Ppour les prévisjons 2007 le montant de la ligne SG VALRHO prend en compte le nouveau bâtiment bureaux (6 200 000 euros)

ANNEXE VI

ELECTIONS PROFESSIONNELLES INDICATEURS 611 ET 614 DU BILAN SOCIAL

Dates	Objet	Nombre de collèges et de sièges

Il n'y a pas eu d'élections professionnelles en 2006

Pour le Comité National, le Comité Central des Activités Sociales, le Comité d' Etablissement, le Comité Local des Activités Sociales et pour les délégués du personnels, les mandats ont été prolongés jusqu'en mars 2007.

La Direction générale a reçu à plusieurs reprises les organisations syndicales à partir du 27 octobre 2005 pour examiner les nouvelles dispositions sur la durée des mandats électoraux qui a été légalement portée à 4 ans.

De cette négociation il est ressorti les points suivants:

La durée des mandats des représentants du personnel élus sera portée à 3 ans pour le CEA.

Les mandats des élus 2004 sont prolongés jusqu'aux prochaines élections fixées en mars et avril 2007.

Toutes les élections (niveau central et niveau local) seront regroupées.

Le CEA aura recours au vote électronique pour les prochaines élections.

ANNEXE VII
NOMBRE DE CONSEILS D'UNITE ET DUREE DES REUNIONS
INDICATEUR 621 - BILAN SOCIAL MARCOULE

	Conseils d'unités Département	Conseils d'unités Services	Durée de chacun (h)	Durée totale (h)
DEN DIR				0.00
DDCO	4		3.30	13.20
DTCD	1		3.00	3.00
DCP	1		2.00	2.00
DRCP	2		3.50	7.00
DTEC	1		2.00	2.00
UG-UST	1		3.00	3.00
DUSP	0		0.00	0.00
DDCO SEID		2	2.00	4.00
DDCO SDSP		2	3.00	6.00
DDCO SISA		1	3.00	3.00
DCP SOP		0	0.00	0.00
DCP SMP		0	0.00	0.00
DTCD SCDV		1	3.00	3.00
DTCD SECM		0	0.00	0.00
DTCD SPDE		1	3.00	3.00
DRCP SCPS		1	2.50	2.50
DRCP SE2A		1	2.50	2.50
DRCP SEAT		0	0.00	0.00
DTEC STCF		2	2.50	5.00
DTEC S2EC		0	0.00	0.00
DTEC SEPE		1	2.50	2.50
DSV DIEP SBTN *	0	0	0.00	0.00
TOTAL	10	12		61.7

* Pas de conseil d'unité à Marcoule au niveau du service mais participation à des Comités de direction

ANNEXE VIII
DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'ACCUEIL
INDICATEUR 622

1 - Avant le recrutement , chaque candidat est reçu à trois reprises :

- **Le chargé de recrutement** lui présente l'organisation générale du CEA et de l'Etablissement et lui donne un certain nombre de précisions sur le statut social du personnel. Il s'attache à mettre en lumière le potentiel et la motivation du candidat.
- **Le Chef d'Unité** concerné:
 - . s'applique à préciser son profil professionnel au sein de l'Unité .
 - . lui fait une présentation générale de l'Unité (avec visite des installations),
 - . lui décrit la fonction ou le poste proposé ainsi que les conditions de travail qui y sont attachées.
- **Le Service Santé au Travail** lui fait passer une visite médicale adaptée à son profil professionnel.

2 - A la prise de fonction la procédure d'accueil s'étale sur deux journées :

- a) La première journée est consacrée à l'accomplissement des formalités administratives d'embauche. Le nouvel embauché est reçu successivement par les diverses Unités du Service du Personnel et des Affaires Sociales, et l'Association Locale des Activités Sociales qui facilitent son intégration dans l'entreprise.
- b) Au cours de seconde journée, le nouvel embauché rejoint son Unité d'affectation où il reçoit des informations détaillées sur le rôle de l'Unité, le fonctionnement de l'installation, son poste de travail et les conditions particulières de sécurité qui y sont attachées.

3 - Postérieurement à la prise de fonction

La journée planifiée permet de présenter l'organisation générale (programmes organigrammes, services de support) et de délivrer une formation de base en matière de sécurité, cette journée se déroule en général dans le mois qui suit l'arrivée du salarié.

Des informations et des explications sont données sur la classification des zones et des travailleurs, ainsi que sur les consignes à respecter en cas d'alerte ou d'accident.

Pour la Sûreté - Sécurité , il assiste à un exposé sur l'existence et la nature des risques classiques et les moyens de prévention.

Le Service Santé au Travail le sensibilise aux obligations du Personnel vis-à-vis de la Médecine du Travail.

Le nouvel embauché reçoit rapidement une formation complémentaire en sûreté-radioprotection, au cours d'un stage dont le contenu et la durée diffèrent selon le poste de travail (sur deux semaines pour les agents travaillant, habituellement ou occasionnellement, en milieu radioactif).

Une formation générale organisée par la DRHRS est mise en place dans l'année qui suit la prise de fonction. Elle permet de présenter le CEA, ses activités, ses orientations et ses structures. Des visites de centre complètent le programme.

ANNEXE IX
PUBLICATIONS – INFORMATION - COMMUNICATION
INDICATEUR 623

- 1 **Les défis CEA** - Revue mensuelle adressée à tout le personnel.
- 2 **Talents** - Mensuel de la vie professionnelle.
- 3 **Clés CEA** - Revue scientifique.
- 4 **Rive Droite, Rive Gauche** - Journal interne du CEA Marcoule/Pierrelatte : 6 publications en 2006.
- 5 **Flash COMET** pour informer rapidement et synthétiquement la ligne hiérarchique à l'issue de chaque réunion.
- 6 **La lettre du CHSCT** reprenant dans le domaine Hygiène et sécurité des informations évoquées lors des réunions de cette instance.
- 7 **La lettre de l'environnement** (accompagnement de la certification ISO 14001).
- 8 **Bulletin de suivi de l'environnement**, diffusion mensuelle depuis le mois de mai 2006 suite à la reprise du site par le CEA.
- 9 **Information télévisée** en 22 lieux géographiques à MARCOULE et à PIERRELATTE) Journal hebdomadaire d'une dizaine de pages.
- 10 **Site intranet VALRHO**: Informations concernant l'organisation et les activités de l'établissement ainsi que des thèmes d'actualités.
Dans la rubrique ressources humaines, on trouve de nombreuses informations pratiques ainsi que les compte rendus de réunions (audiences des délégués du personnel, réunions du Comité d'établissement) et les notes au personnel les et circulaires qui font par ailleurs l'objet d'un affichage dans les installations.
- 11 **Communiqués internes** réalisés par UCCAP ou issus de la Direction de la Communication et diffusés par messagerie au personnel.

Actions réalisées :

- Visiteurs : 15375 au Visiatome dont 6011 scolaires et 2438 sur le site en visites techniques ou institutionnelles.
- Edition d'une plaquette de présentation du CEA Marcoule/Pierrelatte et de la centrale Phénix
- Réalisation d'un film sur les thésards de Marcoule/Pierrelatte
- Journée des fournisseurs le 30 mars 2006 (certification ISO 14001)
- Organisation de deux voyages de presse :
 - déchets : 21 février 2006
 - assainissement démantèlement : 26 octobre 2006
- intervention de Télévisions (iTV – C'est pas Sorcier – TV suédoise – TF1 – TV Canadienne)
- Organisation d'un séminaire pour la hiérarchie de Marcoule/Pierrelatte les 23-24 octobre 2006 au Pont du Gard.
- Organisation du congrès OCDE à Nîmes du 25 au 29 septembre 2006 sur la Séparation et la Transmutation.
- Organisation de 5 conférences scientifiques
- Organisation de la Fête de la Science au Visiatome en Octobre 2006 (3000 visiteurs)
- De nombreuses réunions d'information et d'échange ont été programmées dans le cadre du recrutement des salariés AREVA afin d'examiner les différences entre les statuts des deux entreprises.

ANNEXE X
SYSTEME D'ENTRETIENS ANNUELS
INDICATEUR 624

L'Entretien d'Appréciation est un moment privilégié de dialogue entre le salarié et son responsable hiérarchique direct. Il est obligatoire et annuel, et doit être d'une durée suffisante pour permettre à chaque salarié de faire le point de façon détaillée sur sa situation, son action et son évolution professionnelles. Il concerne tous les personnels bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Le "guide de préparation" et le "compte rendu d'Entretien" détaillent les modalités de l'entretien d'appréciation. Les entretiens annuels sont réalisés au cours de l'année, ils ne doivent pas se limiter aux questions relatives aux avancements.

Le responsable hiérarchique direct (N+1) a la responsabilité d'assurer personnellement les entretiens d'appréciation annuels avec les personnels placés sous son autorité. En cas de nécessité le salarié peut solliciter un entretien supplémentaire avec le responsable hiérarchique de rang supérieur (N+2).

Après un rappel de la situation du salarié, l'entretien d'appréciation doit permettre de préciser au travers d'un dialogue :

- 1) Le bilan du travail effectué pendant l'année écoulée, à partir des objectifs précédemment fixés.
- 2) Les objectifs individuels pour l'année à venir, et notamment les objectifs de progrès fixés en commun entre le responsable et le salarié. Ces objectifs individuels s'inscrivent dans le cadre des objectifs de l'unité.
- 3) Les orientations en matière de formation et de mobilité.
- 4) Les perspectives de carrière à court et moyen terme peuvent être évoquées.

L'intérêt d'une formation et celui d'une mobilité y sont notamment examinés sous leurs divers aspects : évolution des programmes de l'unité, des programmes du CEA, introduction de nouvelles technologies, orientation de carrière, promotion.

Il est, par ailleurs, rappelé qu'en application de l'article 95 de la Convention de Travail, une fois que les listes de propositions d'avancement ont été établies par la ligne hiérarchique, chaque salarié doit être informé par son responsable hiérarchique direct de sa présence ou non sur la liste des propositions soumises aux Commissions des Carrières.

Chaque responsable hiérarchique veille à la tenue des entretiens dans son unité par les responsables hiérarchiques placés sous son autorité, à leur bonne planification et à la transmission des documents aux destinataires indiqués. Il en assure le suivi et communique par la voie hiérarchique un bilan quantitatif à sa Direction.

L'entretien est confidentiel. Les destinataires précisés sur les différents documents du compte rendu sont garants et responsables de la confidentialité des informations indiquées.

ANNEXE XI
PARTICIPATIONS PATRONALES AUX DEPENSES D'ETABLISSEMENT
INDICATEUR 711 - BILAN SOCIAL PIERRELATTE

POUR MEMOIRE LE TRANSPORT ET LA RESTAURATION SONT GERES PAR LA COGEMA

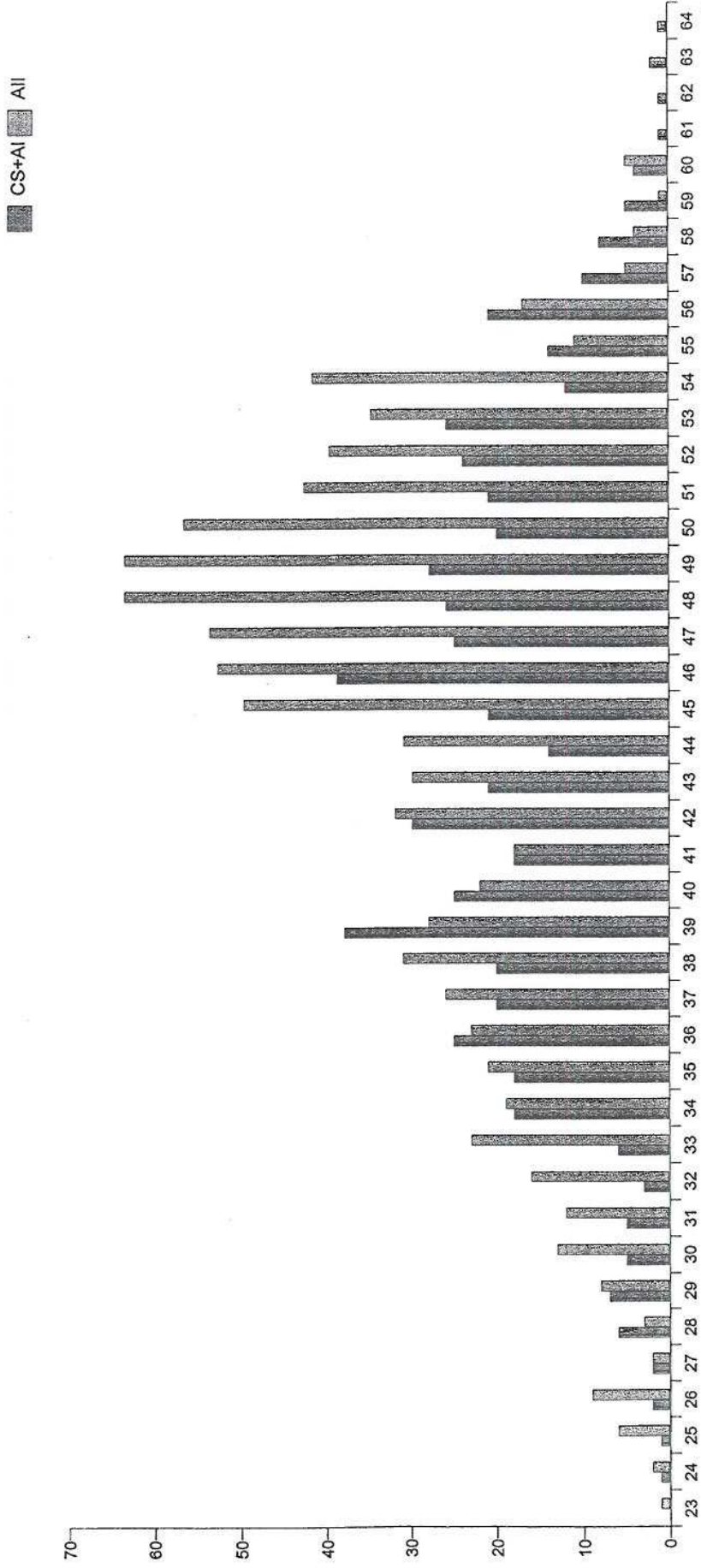
Euros

TRANSPORT DU PERSONNEL	Totalité des charges y compris transports pour visites	493 630
	Part CEA (%) 10.2145	50 422
 RESTAURATION	Dépenses de repas (seuls)	53 669
	Supplément repas fin année et clause sauvegarde denrées	1 974
	Divers (taxes, solde contrat EUREST)	4 170
	sous total	59 813
	Dépenses d'exploitation fluides chauffage	43 700
	Dépenses d'exploitation entretien réparations *	6 023
	Divers (téléphone vétérinaire)	404
	SOUS TOTAL	109 940
	Participation des salariés (recette tickets)	28 809
	RESTE A CHARGE PART CEA 10.2145	81 131
 NOMBRE DE REPAS	servis pour le CEA dans l'année :	
	dont stagiaires et collaborateurs divers, repas de service	11233
 PRIX DE REVIENT DU REPAS		9.79
COUT REPAS EMPLOYEUR		7.22

* non compté les travaux relatifs au plafond de la cantine (214 136 euros)

ANNEXE XII
REPARTITION DE LA POPULATION PAR AGE ET PAR ANNEXE
 INDICATEUR 116 DU BILAN SOCIAL

POPULATION
 VRH
 1515 Salariés
 2006



	2005		2006	
	Nb	age moyen	Nb	age moyen
Age moyen A1	523	44,2	594	44,5
Age moyen A2	660	44	921	44,1
Age moyen femmes			394	42,7
Age moyen hommes			1121	44,7